

ANNUEL REGLEMENT REGIONAL FINANCIER 2019-2020



Règlement Financier



REGLEMENT FINANCIER 2019-2020

NATATION COURSE, MAITRES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	6,6 €
Engagement relais :	9 €
Engagement par équipes (Interclubs Toutes Catégories) :	45 €
Engagement par équipes (Interclubs Jeunes) :	22 €

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

- virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
- chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.
- Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.

NATATION ARTISTIQUE

Droits d'engagements et pénalités

Compétitions	Droits d'engagements		Pénalités			
	par Nageuse	par Ballet	forfait officiel *	forfait nageuse	paiement eng.*	support musical*
Compétition régionale du Socle : par épreuve	3,50 €		200 €	50 €	50 €	50 €
Championnat régional d'hiver	6,50 €	8,50 €	200 €	50 €	50 €	50 €
Championnat régional d'été	6,50 €	8,50 €	200 €	50 €	50 €	50 €
Challenge régional	6,50 €	8,50 €	200 €	50 €	50 €	50 €
IRSO Championnat N3 Automne	9 €	11 €	300 €	80 €	50 €	50 €
IRSO Championnat N3 Eté	9 €	11 €	300 €	80 €	50 €	50 €
IRSO Challenge IRSO	9 €	11 €	300 €	80 €	50 €	50 €

La pénalité « forfait nageuse » s'applique :

- si forfait non déclaré sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.
- si forfait déclaré après clôture des engagements sur Extranat sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.

* Le paiement des pénalités est obligatoire sur place.

Compétitions	A titre informel					
	Droits d'engagements		Pénalités			
	par Nageuse	par Ballet	forfait officiel *	forfait nageuse		dossier
FFN Championnats de France Hiver et Eté	9 €	11 €	300 €	80 € 500 € le ballet		50 €

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

- virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.



- chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

Passé ce délai une pénalité de 50€ sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/eurs à la prochaine compétition.

WATERPOLO

Droits d'engagements

Compétition	1ère Equipe	2ème Equipe	3ème Equipe	4ème Equipe	Equipes suppl.
Championnat N3	$2(N-1) \times C \times (1,6-N/20)$ (N étant le nombre d'équipes engagées et C le coût moyen d'une prestation arbitrale sur la saison S-1)		Sans Objet		
Championnat N4Honneur	500€	400€	300€	250€	Sans Objet
Championnat U13	500€	350€	250€	200€	100€ par équipe sup.
Championnat U15					
Championnat U17					
Programme U11 / U9	Gratuit				
Programme	20€ par équipe et par journée				
Programme féminin	Gratuit				
Coupe seniors mixte	75€	60€	50€	40€ par équipe sup.	
Equipes hors Occitanie	80€ pour une participation ponctuelle (1 seule journée)				

Indemnisation des arbitres

Chaque arbitre ou délégué organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé dans la limite du plafond forfaitaire déterminée par le nombre de kilomètres aller-retour (domicile - lieu de convocation Mappy le plus rapide). Le dépassement sera à la charge de l'arbitre. C'est le tableau kilométrique de la Ligue qui fera foi.

- Déplacements
 - Route : 0,20 € du kilomètre ou 0, 30 € du kilomètre en cas de covoiturage.
La feuille de route issue du relevé Mappy le plus rapide, les éventuels tickets de péages et la feuille de match servent de justificatifs d'un déplacement réellement effectué et contrôlé.
 - Train : Fournir la photocopie du billet. Le prix du billet ne devra pas dépasser le barème route (km x 0,20 € + péages éventuels).
 - Des tickets de bus ou de parking (photocopies des billets) peuvent être pris en compte à la condition que le remboursement total (train - tickets bus et/ou parking) ne dépasse pas le barème route (km x 0,20 € + péages).



- Hébergement
 - Repas : aucun remboursement sans justificatif (photocopie de la facture détaillée avec tampon du restaurateur ou ticket de caisse à en-tête).
 - Indemnités repas : remboursement pris en compte à partir de 200km aller-retour et/ou tournoi sur une journée.

- Indemnités d'arbitrage
 - Pour les arbitres fédéraux et régionaux : 50 € jusque une demi-journée, 70€ pour une journée.
 - Pour les arbitres régionaux stagiaires : 30 € jusque une demi-journée, 42 € pour une journée.
 - Pour les arbitres fédéraux officiant en lever ou baisser de rideau pour la N3 ou U21 : 50 € par match uniquement (pas de frais de déplacement et repas pris en charge par la Ligue).
 - Cas particuliers :

Dans le cas de deux matches sur 2 lieux différents au cours du même week-end : c'est la totalité des kilomètres parcourus par les arbitres qui sera prise en compte. Pour le reste, inchangé.
 - Demande de remboursement et transmissions des documents :

Une fois complétés par l'arbitre, les copies numériques au format PDF , de la fiche d'ordre de mission (renseignements sur le match et demande de remboursement) et des justificatifs sont à retourner par courriel dans la semaine suivant la rencontre ou le tournoi, à Carlos FERNANDEZ (La Durantié – 81250 Curvalle - occitanie.wp@gmail.com) accompagnés éventuellement de la feuille de match vérifiée, du rapport lorsqu'il y a eu sanction. Les originaux papiers devront suivre dans le mois par voie postale.

NB : tous les documents (papier ou internet) doivent être lisibles et de bonne qualité sinon ceux-ci seront retournés.

Caution et prêt de matériels

- La ligue est équipée de scoreurs et d'afficheurs des 30 secondes, électroniques et portables, qui pourront être prêtés aux clubs organisateurs non-équipés.
- Une caution fixée à 500€, destinée à réparer les dégradations éventuelles, sera demandée au retrait du matériel et rendue au retour de celui-ci, si aucune avarie n'est constatée.
- La ligue est également propriétaire de cages gonflables de mini-polo et d'une paire de cages métalliques flottantes pliables, qui sont gracieusement mis à disposition des clubs demandeurs.



Rappel des obligations minimales de présentation d'officiels

- Pour tout club : 1 arbitre régional (ou Stagiaire) et 3 officiels B.
- Club de N3, N4 Excellence : 2 arbitres régionaux et 3 officiels B.
- Pour les Championnats Jeunes : jeunes arbitres de la catégorie d'âge supérieure (ex : un U15 pour des U 13) et jeunes officiels.
- Clubs d'Élite Fédérale : 2 Arbitres Fédéraux, 4 Officiels B et 4 Jeunes Arbitres/Officiels.

Chaque année, les clubs doivent présenter des officiels en formation

Sanctions et amendes

Cas	Montant
Forfait d'une équipe	100 €
Forfait de dernière minute	200 € (dont 100 € de dédommagement à partager entre les équipes présentes)
Forfait général	500 €
Abandon au cours d'un tournoi	400 €
Match perdu par disqualification, pénalité, abandon ou déclassement	80 €
Défaut de présentation de Jeunes Arbitres	100 €
Défaut de conformité par rapport aux obligations d'Arbitres	500 €
Défaut de matériel et/ou d'installation selon chapitre 2.3.1.	30 € par manquement sur le match

En cas de force majeure (intempérie, accident...), le Défi Water-polo se réserve le droit de lever une sanction.



ACTIVITES ESTIVALES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	2,20 €
Engagement relais :	3,30 €
Engagement par équipes (Interclubs) :	16,50 €
Engagement par équipes (Interclubs Jeunes) :	22 €
Forfait Nageurs :	3,30 €

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

- virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
- chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.
- Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.



AIDES AUX ORGANISATIONS

Tarification unique pour toutes les disciplines

Montant de l'aide (par demi-journée) : 250 €

PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Pénalité

Montant de la pénalité en cas d'absence : 100 €

Reversement intégral en faveur des actions sportives régionales.

REMBOURSEMENTS

Tarification unique pour toutes les disciplines

Aucun remboursement ne sera accordé en l'absence de l'imprimé de demande dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives.

Utilisation du véhicule personnel (hors Waterpolo)	le Km	0,25 € (individuel) 0,35 € (covoiturage)
SNCF	billet	2 ^{ème} classe (résidence administrative)
Forfait repas		20 €
Forfait Nuit hôtel avec petit déjeuner		70 €

DETTES

Tout club n'ayant pas acquitté l'intégralité de ses dettes auprès de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 15 septembre verra son affiliation bloquée pour la saison sportive suivante.